

Expérience

S'installer autrement

A Paulhan, dans l'Hérault, une jeune exploitante s'est installée hors cadre D.J.A. Un choix qui relève d'impératifs familiaux mais aussi d'une approche personnelle différente du développement d'une activité agricole.

"Pendant mes études, on m'a toujours répété que je

donne provisoirement son projet d'installation. Suit



Sarah Espinas s'est installée sans aide J.A.

pourrais m'installer", déclare Sarah Espinas. Et ses études, la jeune femme les réussit brillamment puisque, en 1992, elle se classe première de sa promotion en B.T.S. viticulture-oenologie à Montpellier.

Confiante, Sarah envisage alors de s'installer en empruntant le parcours classique passant par les aides J.A. Première étape: une rencontre avec les services spécialisés de la chambre d'agriculture et première déception.

Les techniciens lui déconseillent formellement de s'installer, notamment parce qu'elle ne dispose d'aucun apport personnel pour financer son projet. On lui affirme que "les banques ne suivront pas". Un conseil sans nul doute judicieux.

Dépitée, Sarah aban-

donne provisoirement son projet d'installation. Suit alors une période de recherche de travail en laboratoire d'oenologie qui se révèle infructueuse. Finalement, elle finira par trouver un poste précaire de secrétaire en contrat C.E.S., un emploi sans aucun rapport avec son niveau d'études.

Retour à la terre

Eloignée, contre sa volonté, du milieu agricole, la jeune femme conserve toujours son idée de s'installer sur une exploitation agricole. Finalement, en mai dernier, elle se lance dans le maraîchage, à Paulhan, une petite localité de l'Hérault, avec l'aide de son mari, salarié dans une entreprise, et de ses beaux-parents, agriculteurs. Se pose alors de nouveau le problème des aides à l'installation, "j'avais le diplôme

requis mais, née en juillet 72, j'étais obligée de suivre un stage de 6 mois hors exploitation familiale et à plus de 50 kilomètres de chez moi, une situation que je ne pouvais envisager avec un enfant en bas âge (NDLR: pour les personnes nées jusqu'en décembre 71 et simplement titulaire d'un B.T.A., ce stage n'était pas obligatoire). J'estimais, de plus, que, pendant mes deux ans de B.T.S., j'avais effectué suffisamment de stages pour démontrer mes capacités professionnelles". Le complément de connaissance en maraîchage, elle l'acquiert rapidement auprès de ses beaux-parents installés depuis des dizaines d'années dans cette spécialité.

Et puis, Sarah préfère s'installer en "commençant petit", sans se lancer dans de trop gros investissements. Un choix impossible à réaliser dans le cadre de la D.J.A. qui suppose une structure conséquente. L'exploitante pense aussi que l'E.P.I., l'étude prévisionnelle d'installation à réaliser pour bénéficier des aides JA relève de l'utopie, "comment peut-on réellement savoir ce qu'on va faire au bout de cinq ans? Les critères d'attribution sont à l'évidence à revoir".

Démarrer petit

C'est ainsi qu'elle prend, en mai dernier, un hectare de terre en fermage afin de démarrer son exploitation. Hors D.J.A., la banque ne lui octroie aucune facilité particulière. Le Crédit Agricole du Midi lui accorde finalement un prêt de 50.000F à un taux supérieur à 9%.

Au total, l'exploitante, avec l'aide de sa famille et amis, devra investir 100.000F pour lancer son affaire car son intention est de commercialiser ses produits en vente directe. Elle a donc besoin de matériel d'irrigation et d'une camionnette pour se rendre sur les marchés locaux où elle vend melons, tomates et autres courgettes.

Et les débuts sont encourageants, "de cette manière, les produits sont faciles à écouler tout en bénéficiant d'une valorisation intéressante".

Au vu de ses premiers succès techniques et commerciaux, Sarah est confiante en l'avenir. Elle a l'intention d'investir ses premiers gains dans du matériel supplémentaire et de développer sa production. A terme, elle espère que son mari pourra quitter son emploi pour travailler sur l'exploitation, "avec le travail et le potentiel de ventes, nous ne serons pas trop de deux pour répondre à la demande".

CS

HERAULT: LA LANTERNE ROUGE

Lorsque l'on examine de près les statistiques, on constate que le département de l'Hérault fait figure de lanterne rouge pour les installations aidées. Ces dernières ont accusé un recul de 48,5% entre 1989 et 1993, un véritable record.

Simultanément, on a enregistré globalement une certaine stabilité des installations, en moyenne 180 par an. Un phénomène qui s'explique par une augmentation massive de installations non aidées dont le nombre est passé, dans le même temps, de 63 à 76%.